

COMITE REGIONAL CENTRE-VAL DE LOIRE DE TIR A L'ARC



Cindy HAMON - Présidente de la Commission Formation

hamoncindy1836@outlook.fr

Amandine BOUILLLOT - Cadre Technique Régional

amandine-bouillot@orange.fr

Site internet: <https://www.tiralarc-centrevaldeloire.fr>



Inscription à la Formation Assistant

Dates : 23 et 24/10/2021 à Saran (45)

20 et 21/11/2021 à St Avertin (37)

Date limite d'inscription: Session d'octobre : 16 octobre

Session de novembre : 13 novembre

Feuille d'inscription à retourner **obligatoirement** avec un chèque de 30€ à l'ordre de la Comité Régional de tir à l'arc à l'adresse suivante :

Amandine BOUILLLOT

3 Route de St Senoch 37600 Verneuil sur Indre

Nom :

Prénom :

N° de licence :

Club :

Adresse mail (obligatoire) :

A remplir par le Président du club :

Je soussigné....., Président du club de, soutiens cette candidature à la formation Assistant entraîneur.

Signature du candidat :

Signature du Président :

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

L'assistant entraîneur intervient dans les clubs affiliés à la FFTA au sein de l'équipe technique du club (BEES, DEJEPS, Entraîneur 1 ou Entraîneur 2).

A ce titre, sous l'autorité des dirigeants du club et sous l'autorité pédagogique des cadres diplômés, l'assistant exerce les activités suivantes :

- ✓ Participer à l'intégration des débutants dans le milieu associatif
- ✓ Gérer le matériel d'initiation mis à la disposition des débutants
- ✓ Participer à l'animation du club
- ✓ Veiller à la sécurité des pratiquants et du lieu de pratique
- ✓ Assiste l'entraîneur responsable de la séance

L'assistant entraîneur intervient dans les domaines suivants :

- ✓ ACCUEIL : Il est en mesure d'accueillir, de renseigner et de guider les nouveaux licenciés.
- ✓ MATERIEL : Il s'assure de la mise à disposition d'un matériel adapté et en état de fonctionner.
- ✓ SECURITE : Il veille au bon déroulement des séances au sein du club.
- ✓ ASSISTE : Il relaye les premières consignes techniques de l'entraîneur référent auprès des archers débutants.

Volume horaire de la formation : 16h

La mise en œuvre de cette formation n'est pas sanctionnée par un examen.
Le Comité Régional peut délivrer une attestation de participation à la formation.
Chaque candidat se la voit remettre dès lors qu'il justifie d'une participation complète à la formation

Encadrement : Equipe Technique Régionale